

## ***Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes cranio-cérébraux***

### Appel de demandes

#### **À propos de Brain Changes Initiatives**

Brain Changes Initiatives (BCI) est un organisme sans but lucratif qui finance la recherche innovante visant à améliorer les normes de soins des traumatismes cranio-cérébraux. L'organisme fait également de la sensibilisation, vient en aide aux victimes de traumatismes cranio-cérébraux et milite pour eux par le biais de l'application des connaissances, de matériel éducatif, d'événements et de programmes axés sur les méthodes de traitement non pharmacologiques pour guérir le cerveau.

<https://www.brainchanges.org/>

#### **À propos de la Fondation Brain Canada**

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est un accord public-privé entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Jusqu'à maintenant, Santé Canada a investi plus de 155 millions de dollars par l'intermédiaire du FCRC, un investissement qui a été égalé par la Fondation Brain Canada ainsi que ses donateurs et partenaires.

[www.braincanada.ca](http://www.braincanada.ca)

## Table des matières

Introduction.....	3
Portée .....	3
Renseignements sur la subvention .....	4
Équité, diversité et inclusion .....	4
Admissibilité .....	5
Utilisation des fonds.....	5
Critères d'évaluation .....	6
Calendrier .....	7
Comment présenter une demande.....	7
Formulaire d'inscription .....	8
Demande détaillée .....	9
Processus d'évaluation.....	12
Confidentialité et propriété intellectuelle.....	13
Renseignements .....	13

## Introduction

Chaque année, environ 165 000 personnes subissent un traumatisme crânio-cérébral (TCC) au Canada. D'ici 2031, les TCC devraient figurer parmi les troubles neurologiques les plus répandus au sein de la population. Le nombre élevé de victimes de TCC et le manque de ressources pour répondre à la demande de services font en sorte que les chances de se rétablir d'un TCC sont gravement compromises. Les lésions cérébrales affectent toutes les facettes de la vie, mais il est possible d'en mitiger les dommages dans la mesure où des options thérapeutiques efficaces sont offertes et accessibles sans délai.

Malgré tout, très peu d'argent a été investi dans la recherche sur les TCC. Partant du principe que la recherche est plus fructueuse avec l'apport des parties prenantes, la Fondation Brain Canada a entrepris une vaste consultation auprès des divers acteurs liés aux TCC afin de bien cerner leurs besoins et d'identifier les enjeux prioritaires auxquels il faut s'attaquer. En finançant la recherche innovante sur les questions les plus pressantes en matière de TCC, nous favorisons les solutions créatives et originales fondées sur des données probantes qui aident concrètement les parties prenantes. Ce faisant, nous transformons le paysage de la recherche et positionnons le Canada comme chef de file en la matière.

Les *Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes crânio-cérébraux* pourraient changer la donne en remédiant au manque flagrant de fonds consacrés à la recherche sur les TCC. En subventionnant les chercheurs dans ce domaine crucial, et en les aiguillant vers les enjeux au plus fort rayonnement identifiés par les parties prenantes, nous contribuons à l'élaboration de solutions fondées sur des données probantes qui amélioreront la santé cérébrale de la population canadienne.

## Portée

Les *Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes crânio-cérébraux* visent à trouver des solutions créatives, originales et fondées sur des données probantes qui répondent aux enjeux prioritaires identifiés par les parties prenantes (décrits ci-dessous sans ordre particulier d'importance), et ce, afin d'améliorer la trajectoire de rétablissement après une lésion cérébrale. Sachant que les changements de comportement, de pratique et de politique passent par des solutions efficaces et qui ont fait leurs preuves au terme de recherches universitaires rigoureuses avec des parties prenantes, nous estimons que les projets soutenus dans le cadre de cette possibilité de financement produiront des retombées considérables, surtout pour les prestataires de soins et les patients.

Cliquez sur le titre d'un enjeu prioritaire identifié par les parties prenantes pour accéder à la description détaillée qui y est associée.

- [Amélioration du dépistage, du traitement et de la prévention au sein de populations particulières \(p. ex. : les personnes qui subissent de la maltraitance ou en situation d'itinérance\).](#)
- [Réduction maximale des suppositions erronées susceptibles de compromettre la détection des lésions cérébrales, en particulier chez les Autochtones.](#)
- [Évaluation complète et plan de traitement personnalisé en fonction des régions cérébrales endommagées et de la gravité des blessures.](#)
- [Formation médicale continue \(FMC\) pour les médecins au sujet des nouvelles recherches et thérapies visant les lésions cérébrales.](#)
- [Pronostic précis \(résultats attendus\) afin d'éclairer la prise de décision des médecins, des familles et des assureurs.](#)
- [Réduction des listes d'attente/accès immédiat aux établissements et traitements ambulatoires des lésions cérébrales.](#)

- [Transfert de l'information par les services d'urgence au médecin de famille afin que les lésions cérébrales ne passent pas inaperçues.](#)
- [Réduction de la bureaucratie, de la paperasserie, des retards inutiles et des contraintes entre les systèmes \(santé, finances, assurance, droit, etc.\).](#)
- [Évaluations qui accordent moins d'importance aux caractéristiques structurelles et plus de poids à la capacité fonctionnelle.](#)

Les équipes de recherche vont s'engager et travailler avec les parties prenantes au fil de leur projet de recherche, afin de concevoir avec eux des solutions qui répondent aux enjeux qu'ils ont identifiés (voir la description hyperliée de chacun des enjeux). Cette démarche itérative faisant appel aux parties concernées est conçue pour maximiser l'utilité du ou des résultats de recherche, et, du même coup, son impact.

#### **Le financement devrait permettre aux candidats :**

- d'examiner la faisabilité de leur solution novatrice, en procédant à des itérations, à des tests et à des ajustements afin que le projet aboutisse à une solution optimale ;
- de mettre au point une solution, de concert avec les parties prenantes, afin d'optimiser les retombées de la recherche ;
- de recueillir des données quantitatives et/ou qualitatives sur le ou les impacts de la solution ;
- de fournir des preuves à l'appui de la mise en œuvre future de la solution dans des contextes similaires et/ou différents ;
- de fournir des preuves susceptibles de provoquer des changements, même minimes, dans les politiques, pratiques de soins de santé ou comportements des patients, dans le but ultime d'améliorer les résultats sur la santé ;
- de publier des résultats scientifiques qui influenceront la trajectoire des recherches sur les TCC.

Les projets suivants **ne sont pas** admissibles au financement :

- Les recherches qui ne portent pas sur l'un des enjeux susmentionnés identifiés par les parties prenantes.
- Les recherches dont les priorités ne sont pas fondées sur les renseignements détaillés des enjeux accessibles via l'hyperlien.

### **Renseignements sur la subvention**

Les Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes cranio-cérébraux voient le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau, une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada, ainsi qu'à Brain Changes Initiative. Cette possibilité de financement comporte entre 3 et 4 subventions totalisant 1,4 million de dollars. Le montant de chaque subvention varie en fonction des besoins du projet en cause.

### **Équité, diversité et inclusion**

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, les partenaires de financement se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, d'approches et d'expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

## Admissibilité

Les demandeurs doivent proposer un projet de recherche qui s'attaque à un des enjeux identifiés par les parties prenantes et dont le protocole s'inspire, dans la mesure du possible, des renseignements détaillés hyperliés à cet enjeu. Les candidatures qui couvrent plus d'un des enjeux ci-dessus seront prises en considération.

- Les parties prenantes devraient participer à toutes les étapes du processus de recherche, de manière à tirer le meilleur parti d'une solution élaborée conjointement. Un budget approprié doit être alloué à l'accomplissement des activités.
- La demande de subvention peut être liée, mais doit être distincte de tout autres projets financés. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de cette possibilité de financement.
- Les candidats doivent être en mesure de lancer le projet en juin 2024, soit au début du financement, et doivent fournir à la Fondation Brain Canada toutes documentation ou autorisation de leur établissement avant que les fonds ne soient versés.

Cette possibilité de financement est ouverte aux équipes de recherche interdisciplinaires composées d'au moins deux membres et **doit inclure au moins deux chercheurs indépendants**, tel que décrit ci-dessous – l'un d'entre eux devant être désigné comme chercheur principal.

- Les chercheurs doivent être affiliés à un établissement universitaire canadien admissible et y mener leurs travaux pour toute la durée de la subvention. De plus, ils doivent être considérés comme des chercheurs indépendants au sein de leur établissement. Il s'agit habituellement d'un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire, c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la gestion de leur laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires, le cas échéant, selon les politiques de leur établissement. Les boursiers postdoctoraux, associés de recherche et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas des candidats admissibles.
- L'emploi universitaire doit avoir commencé d'ici la date de remise des demandes détaillées.
- L'équipe doit regrouper l'expertise nécessaire pour mener à bien le projet, y compris l'expérience et l'expertise en matière de mobilisation des connaissances et d'innovation sociale : planification, exécution, participation des parties prenantes à la co-crédation de solutions et évaluation de l'incidence du projet.

## Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les fonds ne doivent pas servir à régler les dépenses et les coûts engagés à l'extérieur du Canada.

### Coûts admissibles

Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir tous les aspects du projet de recherche, notamment :

- la rémunération du personnel technique et administratif ;
- les allocations salariales aux stagiaires ;
- les fournitures et le matériel ;

- l'entretien d'équipement essentiel et/ou l'achat d'équipement qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet ;
- les services particuliers et frais d'utilisation ;
- les activités de recherche et de mobilisation des connaissances, notamment :
  - la participation des parties prenantes : honoraires, frais de déplacement, le cas échéant, pour leur rôle dans l'essai et diverses activités liées à la création et au développement d'une ou de plusieurs solutions qui s'inscrivent dans les enjeux établis ;
  - la conception et le développement, de pair avec les parties prenantes de : i) produits commerciaux (qui peuvent être vendus), ii) produits non commerciaux (guides de pratique clinique fondés sur des données probantes, protocoles, politiques, ateliers pratiques, contenu didactique et matériel de cours, guides d'utilisation, etc.), et/ou iii) outils de connaissance (infographie, brochures, vidéos, webinaires, résumés, etc.) qui communiquent les résultats de recherche ;
  - la diffusion : les frais de déplacement du chercheur principal et des stagiaires en vue de la présentation des résultats à des conférences, les coûts de publication dans une revue examinée par des pairs et en libre accès ou dans des dépôts de données (y compris les frais de traitement), etc.

#### Coûts non admissibles

- Le salaire du chercheur principal ou de tout chercheur titulaire d'un poste universitaire ou de recherche indépendant.
- L'équipement général de bureau et de laboratoire.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

À noter : cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada au sujet de toute autre dépense, afin que les partenaires concernés puissent en déterminer l'admissibilité.

### Critères d'évaluation

Les critères suivants seront pondérés également à l'étape de la demande détaillée. Des examinateurs universitaires évalueront exhaustivement les demandes par rapport aux critères 1, 2 et 4. Les parties prenantes qui n'œuvrent pas dans le milieu universitaire n'évalueront que les éléments marqués d'un astérisque (\*) sur la base du sommaire vulgarisé. Pour plus d'informations sur l'implication des examinateurs universitaires et des parties prenantes qui n'œuvrent pas dans le milieu universitaire, veuillez consulter la section Processus d'évaluation ci-dessous.

#### 1. Innovation et originalité

- La recherche proposée s'appuie sur des principes scientifiques et une idée réalisable sur le plan technique.
- La recherche proposée offre de nouveaux concepts et de nouvelles manières de procéder qui sont susceptibles de changer la donne dans le domaine ou de surmonter les défis qui ralentissent les progrès.

#### 2. Faisabilité

- Le projet proposé peut être mené à bien en empruntant la méthodologie proposée, conformément à l'échéancier, au budget et aux ressources à sa disposition.
- Le projet proposé a fait l'objet d'une analyse des risques prévisibles et de mesures d'atténuation raisonnables pour en assurer le succès.

- Les prémisses et fondements du projet de recherche sont bien étayés par des citations scientifiques et des données.
- Le chercheur principal et les membres de l'équipe disposent des acquis en matière de formation et de recherche novatrice.

### 3. Pertinence\*

- Le projet proposé s'attaque adéquatement à l'un des enjeux identifiés par les parties prenantes.\*
- Le chercheur principal et/ou les membres de l'équipe ont démontré qu'ils ont la capacité de cocréer des solutions avec des parties prenantes.\*
- Le projet proposé comporte des dispositions qui favorisent l'inclusion de toutes les parties prenantes concernées.\*
- La solution proposée est susceptible d'être utile.\*

### 4. Incidence potentielle

- Le projet proposé est susceptible de faire progresser l'état actuel des connaissances dans le domaine.
- Le savoir issu du projet est susceptible d'être utile au(x) public(s) cible(s).\*
- Le projet proposé comporte des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs concrets et réalistes servant à mesurer son incidence.
- Le projet fait bon usage de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (l'ACSG+) et les considérations relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), le cas échéant.
- Dans l'ensemble, le projet proposé est susceptible d'avoir un impact positif sur la santé cérébrale de la population canadienne.\*

## Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 4 août 2023
Date limite de réception des formulaires d'inscription	17 h HE, le 27 septembre 2023
Réunion du groupe de rétroaction	Octobre - novembre 2023
Invitation à présenter une demande détaillée	Du 23 au 30 novembre 2023
Date limite de réception de la demande détaillée	17 h HE, le 25 janvier 2024
Annonce de la décision	Avril 2024
Début du financement	Le 1 juin 2024

## Comment présenter une demande

À noter : les étapes des *Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes crânio-cérébraux* incluent un Formulaire d'inscription, la participation à une réunion avec le groupe de rétroaction et une Demande détaillée. Les demandeurs doivent remettre un formulaire d'inscription pour être admissibles à une réunion avec le groupe de rétroaction et doivent accomplir ces deux étapes avant de présenter une demande détaillée.

**Le chercheur principal a l'entière responsabilité de s'assurer que sa demande respecte les exigences et qu'elle est reçue avant la date limite décrite aux présentes. Les formulaires et demandes reçus dans un autre format, qui dépassent le nombre de pages, qui sont incomplets ou en retard, seront rejetés. Un accusé de réception sera transmis automatiquement aux demandeurs au moment de l'envoi.**

## Formulaire d'inscription

Les formulaires d'inscription doivent être présentés à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada, SmartSimple ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)) d'ici la date limite susmentionnée. Les demandeurs devront créer un compte sur le portail SmartSimple. Ensuite, ils pourront accéder à la possibilité de financement *Subventions à l'innovation pour l'impact de la recherche sur les traumatismes crânio-cérébraux* à partir de la section « Programmes de financement ».

### Renseignements sur le candidat

La Fondation Brain Canada a mis en place une enquête démographique afin d'évaluer les progrès de ses programmes en faveur de l'EDI. L'enquête est transmise par courriel après l'étape du formulaire d'inscription. Les informations recueillies ne seront pas partagées sous une forme identifiable avec le public, les intervenants externes (par exemple : Santé Canada, les partenaires de financement) ou les examinateurs, et n'auront aucune incidence sur l'évaluation des candidatures soumises. Les réponses aux enquêtes sont entièrement anonymisées et agrégées afin de garantir la protection de l'identité de toute personne. Veuillez consulter la [Politique relative à la protection de la vie privée](#) de la Fondation Brain Canada.

### Projet de recherche proposé

- Titre du projet.
- Mots-clés décrivant le projet de recherche (maximum de 10).
- Enjeu prioritaire auquel s'attaquera le projet parmi les neuf enjeux susmentionnés identifiés par les parties prenantes.
- Montant prévu du budget.

### Sommaire vulgarisé (maximum de 500 mots)

Description du projet de recherche proposé, y compris un résumé des travaux et des objectifs, en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices et la manière dont sa portée correspond à cette possibilité de financement. À ce stade, le résumé doit se concentrer principalement sur les extrants et les résultats du projet, et moins sur la méthodologie, car cette dernière fera l'objet d'une évaluation à l'étape de la demande détaillée.

### Renseignements sur les membres de l'équipe

- Fournir le nom, l'affiliation et le rôle du chercheur principal, des cochercheurs et des membres de l'équipe, à l'exclusion des stagiaires, en veillant à ce que la composition de l'équipe respecte les critères d'admissibilité susmentionnés et réunisse l'expertise nécessaire pour accomplir le projet de recherche proposé.

### Renseignements facultatifs

- Indiquer le nom et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes (du Canada ou de l'étranger) qui ont l'expertise universitaire pour œuvrer dans le domaine. Ces personnes ne doivent pas être en conflit d'intérêts.
- Personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

### Attestation et signature

Le chercheur principal doit attester que tous les membres de l'équipe acceptent de s'associer à cette demande et qu'ils lui permettent de les représenter pendant tout le processus de demande de



financement. Veuillez noter que la signature du responsable de l'établissement n'est pas nécessaire à l'étape du formulaire d'inscription.

## Demande détaillée

Les demandes détaillées doivent être transmises à l'aide de SmartSimple, le système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada au plus tard à 17 h (HE) le 25 janvier 2024.

### Projet de recherche proposé

- Titre du projet.
- Mots-clés décrivant le projet de recherche (maximum de 10).
- Enjeu prioritaire auquel s'attaquera le projet parmi la liste des enjeux susmentionnés.

### Sommaire vulgarisé (maximum de 600 mots)

Le sommaire vulgarisé doit être facile à comprendre pour le grand public et doit aborder les critères d'évaluation marqués d'un astérisque (\*) dont l'examen sera fait par des parties prenantes qui n'œuvrent pas dans le milieu universitaire. Le sommaire doit décrire en quoi le projet de recherche proposé tient compte des commentaires fournis lors de la réunion de rétroaction. Autrement, il faudra justifier pourquoi la proposition ne tient pas compte des commentaires.

### Proposition (maximum de 1 000 mots)

Décrire l'état actuel des recherches de votre sujet ainsi que la ou les principales lacunes dans les connaissances selon la littérature portant sur l'enjeu prioritaire des parties prenantes dont votre projet fait l'objet. Les éléments suivants doivent être abordés :

- Objectifs généraux à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
- Description claire des raisons qui motivent le démarrage du projet ainsi que ses caractéristiques uniques et novatrices, notamment en quoi il s'attaque à l'enjeu prioritaire choisi parmi la liste fournie.

### Méthodologie et échéancier (maximum de 1 000 mots)

Décrire la méthodologie qui sera utilisée pour accomplir le projet ainsi que l'échéancier prévu. Les éléments suivants doivent être abordés :

- Un échéancier détaillé avec les principaux jalons ; un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée.
- La façon, les méthodes et techniques qui seront utilisées pour atteindre les objectifs établis et, le cas échéant, nommer les collaborateurs et décrire leur contribution particulière au projet (personnes de différentes disciplines, établissements universitaires et/ou organisations communautaires ou industrielles).
- Les méthodes d'analyse de données et la manière dont elles seront réalisées avec la rigueur appropriée (fiabilité, validité, fidélité, puissance statistique ; l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (l'ACSG+), etc.).
- Préciser toute considération relative à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Voici des exemples de considérations liées à l'EDI qui pourraient être intégrées à votre projet : i) la diversité au sein de l'équipe de recherche, y compris les perspectives pluridisciplinaires, ii) la sélection des parties prenantes qui participeront au projet à titre de cocréateurs, ainsi que la qualité des relations entre

l'équipe de recherche et ces parties prenantes en ce qui concerne l'inclusion de leurs perspectives (p. ex. : Les parties se sentent-elles écoutées ? Les échanges favorisent-ils la confiance ?), iii) la ou les échantillons de population faisant l'objet d'une collecte de données.

- Les plans relatifs à la participation des parties prenantes au fil du projet de recherche visant à générer conjointement le ou les résultats / la ou les solutions ayant trait à l'enjeu prioritaire choisi parmi la liste susmentionnée.

### **Risques potentiels** (maximum de 500 mots)

Décrire les risques qui pourraient nuire à la réussite du projet ainsi que les mesures d'atténuation pour y remédier.

### **Budget**

Dresser un budget annuel pour le projet, accompagné d'un justificatif écrit (maximum de 500 mots) décrivant les coûts anticipés pour chacune des catégories de dépense susmentionnées. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée. Fournir assez de renseignements pour que l'on puisse bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

### **Sources de financement**

Le cas échéant, résumé des autres sources de financement dont bénéficie le projet, y compris toute demande de financement actuelle ou à venir émanant d'un membre de l'équipe.

*À noter : La demande de subvention peut être liée mais doit être distincte de tout autres projets financés. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de cette possibilité de financement.*

### **Impact communautaire** (maximum de 300 mots)

Décrire l'incidence / les résultats de la recherche à court (moins d'un an), moyen (un à cinq ans) et long terme (plus de cinq ans).

À noter : certains impacts/résultats à court, moyen et long terme ont été suggérés par les parties prenantes dans la description détaillée qui correspond à l'enjeu prioritaire que vous avez sélectionné dans la liste susmentionnée. Utilisez-les comme point de départ pour décrire les résultats escomptés (impacts), en y apportant des ajouts ou des modifications afin qu'ils soient significatifs et qu'ils puissent être évalués. Inclure des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour les mesurer.

Si vous souhaitez ajouter d'autres résultats, veuillez vous référer à ces principales catégories d'incidence de la recherche, le cas échéant : avancement des connaissances ; changements des pratiques et/ou de la prestation de services ; changement du ou des comportements individuels ; changements dans les résultats de santé ; changements dans la capacité et de l'accessibilité du système de santé ; changement aux politiques ; accroissement de la capacité ; et retombées socioéconomiques globales.

**Public cible** (maximum de 700 mots)

Décrire clairement le public cible des résultats de la recherche, les plans de dissémination et l'engagement des parties prenantes qui assureront le rayonnement de la recherche. Utiliser les renseignements hyperliés à l'enjeu prioritaire choisi comme point de départ pour identifier le public cible.

**Partenaires** (maximum de 300 mots)

Décrire tout partenariat nécessaire à l'accomplissement du projet et le degré de participation du ou des partenaires. Préciser la contribution du ou des partenaires : contributions en espèces et/ou en nature pour le développement des produits, la commercialisation ou la distribution aux publics cibles (utilisateurs finaux).

**Résultats de la recherche et mobilisation des connaissances** (maximum de 500 mots)

Décrire le ou les produits qui seront créés dans le cadre du projet, à la fois ceux de nature commerciale, non commerciale, et ceux de communication / outils de connaissance (p. ex. : publications, matériel de formation, guides de pratique, vidéos, infographies).

**Plus-value créée pour les publics cibles** (maximum de 300 mots)

Décrire en quoi le projet créera de la plus-value pour chaque public cible. Comme point de départ, utilisez les propositions de valeur contenues dans les renseignements hyperliés à l'enjeu prioritaire choisi.

**Figures et références**

Réunir toutes les figures et références citées dans la demande détaillée dans un document (en format PDF) et le téléverser séparément. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points.

**Renseignements sur les membres de l'équipe**

Fournir le nom, l'affiliation et le rôle du chercheur principal, des cochercheurs et des membres de l'équipe, à l'exclusion des stagiaires, en veillant à ce que la composition de l'équipe respecte les critères d'admissibilité susmentionnés et réunisse l'expertise nécessaire pour accomplir le projet de recherche proposé.

Fournir la notice biographique (quatre pages maximum) du chercheur principal et de tout cochercheur et collaborateur universitaire de l'équipe. Un modèle sera fourni à l'étape de la demande détaillée. Il n'est pas nécessaire de présenter une notice biographique pour les consultants, les stagiaires, le personnel technique ou les personnes ayant une expérience vécue de la maladie faisant partie de l'équipe.

**Approbation de l'établissement** (maximum de 300 mots)

Les demandeurs doivent, le cas échéant, fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux et des risques biologiques avant que les fonds ne soient versés. Décrire les approbations qui auront été obtenues d'ici la date limite de la demande détaillée, ainsi que l'échéancier relatif à tout ajout ou approbation supplémentaire relative au projet qui pourrait s'ajouter ultérieurement.

## Attestation et signatures

Le demandeur doit veiller à obtenir et présenter les signatures en temps opportun.

- Signature du chercheur principal
- Signature du responsable d'établissement : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche.

## Processus d'évaluation

### Formulaire d'inscription

Les formulaires d'inscription ayant été remis à l'intérieur des délais impartis feront l'objet d'une évaluation de leur admissibilité et pertinence de la part de la Fondation Brain Canada. Les candidatures jugées inadmissibles ne progresseront pas à l'étape suivante. Les demandeurs dont la candidature est admissible seront conviés à une réunion de rétroaction en compagnie d'un petit groupe de parties prenantes ayant pris part au processus jusqu'à ce stade. Avant la réunion, les parties prenantes recevront un exemplaire du sommaire vulgarisé qui a été fourni avec le formulaire d'inscription.

### Réunion du groupe de rétroaction

Les renseignements contenus dans le document hyperlié à chaque enjeu reflètent les sujets soulevés par des groupes de réflexion composés de parties prenantes lors de réunions organisées par la Fondation Brain Canada en mai 2023. La Fondation Brain Canada a l'intention de convier certaines parties prenantes à une réunion de rétroaction avec chaque demandeur ayant présenté un formulaire d'inscription.

Les réunions de rétroaction donnent aux chercheurs l'occasion d'échanger avec des parties prenantes qui n'œuvrent pas dans le milieu universitaire afin de :

- présenter leur idée, en mettant davantage l'accent sur la solution que la méthodologie ;
- poser des questions aux parties prenantes pour clarifier des renseignements contenus dans le document hyperlié à leur enjeu prioritaire choisi ;
- répondre à des questions et écouter les commentaires des parties prenantes pour mieux raffiner leur idée et en optimiser la pertinence et l'incidence potentielle.

Les demandeurs doivent aborder les commentaires des parties prenantes dans leur demande détaillée. S'il n'est pas possible de modifier leur projet en conséquence, ils doivent en expliquer le motif.

### Demande détaillée

Les demandes remises à l'intérieur des délais impartis seront examinées par au moins deux membres du comité d'évaluation par des pairs possédant une expérience scientifique pertinente dans le(s) domaine(s) de recherche en question, et au moins une partie prenante n'œuvrant pas dans le milieu universitaire. La Fondation Brain Canada aura égard aux conflits d'intérêts et autres considérations pertinentes pour garantir l'équilibre de tels comités.

Le comité d'évaluation discutera des candidatures ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada les demandes ayant reçu un score élevé. Les demandeurs recevront des commentaires écrits des évaluateurs dont l'anonymat sera préservé. Les demandeurs recevront aussi les notes du responsable scientifique si leur demande a fait l'objet d'une discussion par les membres du comité d'évaluation. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation est sans appel.

## Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche.

## Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca).